

# TENUE VESTIMENTAIRE

Appartenir c'est se vêtir.

## OPTION A

Articles disponibles à la boutique Raphaël U.

Site web : [raphaelu.ca/fr/bienvenue](http://raphaelu.ca/fr/bienvenue)

## OPTION B

Il est également possible de se procurer les vêtements à l'endroit de votre choix, en respectant les exigences suivantes :

## HAUT

- Si vous souhaitez acheter les hauts, vous pouvez vous procurer des polos de couleur unie marine ou gris. Vous devez passer à l'administration afin de vous procurer, à vos frais, l'écusson officiel à apposer sur le torse de votre enfant dans le haut à gauche.
- Aucun sous vêtement ne peut être apparent.
- Le port du chandail manche longue noir, marine ou blanc uni est permis sous le polo.

### SONT AUTORISÉS :

Les vêtements d'éducation physique **Raphaël Ü**.  
Les vêtements du parascolaire officiel.  
Les vêtements des PPP officiels.

## BAS

- Le pantalon doit être uni noir ou marine, peu importe le modèle, exempt de détérioration (ex. : trous) ou de représentations inappropriées.
- Les vêtements d'éducation physique **Raphaël Ü**, permis en tout temps.
- Le bermuda ainsi que la jupe se portent à un maximum de 8 cm au-dessus du genou.

Aucune modification à l'uniforme n'est permise

## ÉDUCATION PHYSIQUE

- Pour le cours d'éducation physique, l'équivalence est un chandail manche courte de couleur unie gris, noir ou marine et pour le short, il doit être de couleur unie gris foncé ou noir et ne pas être à plus de 8 cm du genou.
- Espadrille fermée sécuritaire et convenable pour le sport.
- Bijoux et montre interdits pour éviter les blessures.
- Uniquement sur les plateaux sportifs.